

**ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE**

**À LA COMMISSION DE CONSULTATION  
SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT  
RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

**DÉPOSÉ LE 12 OCTOBRE 2007**

**PRÉSENTÉ LE 12 DÉCEMBRE 2007**

**MÉMOIRE**  
**DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC**  
**À LA COMMISSION DE CONSULTATION**  
**SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT**  
**RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

Le débat qui s'est déroulé au cours de l'hiver 2007 sur les accommodements raisonnables a été marqué au coin de l'émotivité et de la confusion. Il a été activé et nourri par un battage médiatique hors de l'ordinaire. C'est pourquoi nous sommes heureux de répondre à l'invitation de la Commission et de contribuer à la réflexion sereine qu'elle entend susciter. Nous le faisons d'abord en tant que citoyens du Québec ayant à cœur de participer à la construction d'un vivre ensemble harmonieux. Nous le faisons aussi en tant qu'évêques catholiques, représentant une institution qui a marqué l'histoire du Québec dès son origine et à laquelle continuent de se référer, de façon plus ou moins explicite, beaucoup de québécois de toutes origines, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones.

Nous sommes reconnaissants à la Commission d'avoir apporté dans son *Document de consultation* un certain nombre de clarifications qui aident à mieux situer le débat : la distinction entre *accommodement raisonnable* et *ajustement concerté* nous apparaît particulièrement utile et éclairante; le souci de bien cerner les faits et de dissiper un certain nombre de malentendus concernant la nature et le nombre des accommodements demandés permet de relativiser certaines craintes<sup>1</sup>. Nous partageons aussi la préoccupation de la Commission d'aller au-delà des simples modalités d'accommodements pour rejoindre la source du malaise et identifier les enjeux sous-jacents au débat.

---

<sup>1</sup> Particulièrement significatif est le fait que sur les 4000 plaintes reçues par la Commission des droits de la personne entre 2000 et 2005, à peine 85 étaient inspirées de motifs religieux (2%). Et de ce nombre, moins du tiers réclamaient un accommodement raisonnable. En fait, les plaintes de discrimination les plus courantes provenaient de personnes handicapées ou de femmes enceintes. Également significatif aussi le fait que la plupart des demandes d'accommodements pour motif religieux ne provenaient pas de personnes immigrées. Voir entre autres Jean-Simon GAGNÉ, *Alternatives*, 2 février 2007.

## 1. Le malaise ressenti : un essai de diagnostic

Nous faisons nôtre l'analyse de plusieurs observateurs de la scène publique qui ont cru reconnaître au sein de la population la présence de deux courants souvent opposés mais contribuant tous les deux à accentuer le malaise et à nourrir l'émotivité du débat<sup>2</sup>.

Il y a d'abord le malaise exprimé par ceux et celles qui considèrent comme un gain majeur le fait que le Québec se soit détaché de la religion (du catholicisme en l'occurrence) pour devenir un État laïc et pluraliste. Il peut s'agir de personnes qui ont simplement pris acte du mouvement de sécularisation qui traverse nos sociétés occidentales et qui s'accompagne d'un pluralisme religieux de plus en plus grand : elles affirment la nécessaire neutralité de l'État et des institutions publiques. D'autres réagissent avec une certaine agressivité à la place hégémonique qu'a occupée le catholicisme au Québec<sup>3</sup>. D'autres encore considèrent toute religion comme dépourvue de pertinence dans un monde marqué par la raison : les diverses demandes d'ajustements ou d'accommodements pour des motifs religieux leur apparaissent comme des tentatives de retour en arrière qu'il faut bloquer à tout prix. Certains s'opposent même à toute prise en compte de la diversité religieuse par la sphère publique et cherchent à privatiser complètement la foi ou toute expression de convictions religieuses<sup>4</sup>. *On conviendra que toutes ces réactions invitent l'ensemble de la société à réfléchir sur la place de la religion dans l'espace public.*

À l'opposé, plusieurs québécois dits « de souche » ressentent les demandes d'accommodements (ou d'ajustements) venant de personnes appartenant à des groupes religieux minoritaires comme des remises en cause des valeurs traditionnelles qui les définissaient et dont ils ont dû progressivement se détacher au cours des dernières

---

<sup>2</sup> Voir par exemple les propos de Jocelyn MACLURE, professeur de philosophie à l'Université Laval, lors des journées d'étude et de réflexion « pour une prise en compte raisonnée de la diversité religieuse dans les normes et pratiques de l'école publique » qui ont eu lieu à Montréal les 27 et 28 mars 2007.

<sup>3</sup> Marco VEILLEUX et Jean-Philippe WARREN, « Une mémoire trouble », dans *Relations*, n° 716, mai 2007, pp. 21-23. Les auteurs écrivent : « Ce grand récit a pour résultat que, habituellement tolérants pour à peu près tout le reste, beaucoup de Québécois sont méfiants, si ce n'est carrément réfractaires, non seulement à l'égard de la tradition catholique, mais à l'égard de tout ce qui est de l'ordre du religieux ». P.22

<sup>4</sup> Maclure parle dans ce dernier cas d'un « laïcisme rigide ».

décennies, en raison de la sécularisation de la société et de la laïcisation des institutions publiques. On peut penser à l'amertume qu'a engendrée chez plusieurs la rapide déconfessionnalisation du système scolaire particulièrement hors de la grande région de Montréal. On peut penser aussi à la façon dont certains ont réagi face à la tentative de transformer la fête de Noël en fête du solstice et le sapin de Noël en arbre de lumière. Plusieurs voudraient un retour aux valeurs traditionnelles de la religion et de la famille : c'est l'identité « canadienne française » qui se sent menacée par toutes ces réclamations et que l'on cherche alors à réaffirmer face à des demandes qui semblent provenir des nouveaux arrivants. Il y a ici danger d'un dérapage qui ferait porter sur les seuls immigrants le poids du malaise causé par les « accommodements raisonnables ». *Pour éviter ce dérapage, il est souhaitable que se fasse aussi une réflexion actualisée sur l'accueil des immigrants et, plus largement, de la différence culturelle.*

Nous présenterons donc d'abord quelques réflexions sur la place de la religion dans l'espace public. Nous aborderons ensuite l'accueil des personnes immigrantes et la nécessité de construire avec elles une société fière de ses origines, solidaire et ouverte à tous.

## **2. La place de la religion dans l'espace public**

Pour contribuer à la résorption du malaise vécu à propos des accommodements raisonnables, il nous semble donc opportun d'aborder une question qui va au-delà de ces accommodements mais qui lui est étroitement liée : la place de la religion dans l'espace public. Une des difficultés qui nourrit en effet le sentiment de frustration ressenti par plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes – qu'ils soient de venue récente ou québécois d'origine - c'est la manière dont est traitée la question religieuse dans notre société.

La progression rapide de l'Islam, l'arrivée du Bouddhisme, de l'Hindouisme, du Sikhisme etc. changent le paysage religieux du Québec. Plusieurs des fidèles de ces grandes religions veulent que la société d'accueil reconnaisse la dimension religieuse de

leur identité et leur permette de pratiquer leurs rites. Les réponses qui seront apportées à leurs demandes favoriseront ou non leur intégration à la société québécoise. Il en est de même de nombreux immigrants catholiques qui proviennent de pays où le catholicisme est un élément intégrant de la culture commune. Ces malaises rejoignent les préoccupations de beaucoup de québécois d'origine face à un certain discours dominant concernant la place de la religion dans notre société.

En effet, au cours des dernières années le discours public a insisté de plus en plus sur le caractère *laïc* de l'État québécois et de ses institutions. Il est intéressant de noter que présentant l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* formulé en 1990 par le gouvernement de M. Robert Bourassa, *l'Encyclopédie canadienne* (publiée en ligne), introduit la laïcité comme une des caractéristiques de la société québécoise et faisant partie du « contrat moral » que l'on présente aux nouveaux immigrants. Ce contrat s'appuie, selon l'auteur, sur « ce que l'on désignera un peu plus tard comme les éléments d'une 'culture publique commune': valeurs démocratiques, *laïcité de l'État*, Charte des droits et libertés, résolution pacifique des conflits, français comme langue officielle et commune, caractère pluraliste de la société québécoise, égalité entre les femmes et les hommes »<sup>5</sup>. Autant d'éléments qui peuvent aider à décrire nos valeurs communes à condition que soit bien précisée la nature de la laïcité dont on parle.

Les réclamations fortement médiatisées de quelques groupes religieux risquent d'entraîner une radicalisation du laïcisme. On la voit poindre lorsque certains tentent de faire de la religion une affaire uniquement privée qui n'a pas sa place dans l'espace public : on voudrait que l'État prenne les mesures nécessaires pour que, dans l'espace public, tant ses propres actes que les activités citoyennes soient neutres, c'est-à-dire exemptes de toute connotation religieuse quelle qu'elle soit. On la voit poindre encore

---

<sup>5</sup> Micheline LABELLE, Immigration : Politique du Québec dans *L'Encyclopédie canadienne*. L'*Énoncé* lui-même stipule seulement « que les institutions publiques, parapubliques et privées doivent s'ajuster à la réalité pluraliste afin de soutenir les immigrants et leurs descendants dans leurs démarches d'intégration. » L'*énoncé* propose également un 'contrat moral' qui définit le Québec comme « une société d'accueil démocratique, d'expression française et pluraliste où toutes les Québécoises et tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrants, ont le droit de choisir librement leur style de vie, leurs valeurs, leurs opinions et leur religion, mais sont aussi tenus de respecter toutes les lois, même si elles sont incompatibles avec leur religion ou leurs valeurs personnelles. » Il ne parle cependant pas du caractère laïc de l'État québécois.

lorsque l'on passe sans nuance de la *laïcité de l'État* à la *laïcité de la société québécoise* comme si celle-ci était devenue areligieuse.

### *Religion et identité personnelle et communautaire*

Malgré le nombre croissant de personnes qui se déclarent sans appartenance religieuse<sup>6</sup>, l'adhésion plus ou moins profonde à une religion est une partie intégrante de l'identité de la majorité de la population du Québec.

On n'a peut-être pas porté assez d'attention au fait suivant : même si la majorité des québécois francophones ont délaissé la pratique religieuse et ont pris une distance face aux normes de l'Église, la plupart continuent de s'identifier comme catholiques lors des recensements et font appel à l'Église pour les grands moments de l'existence. Reprenant une expression du sociologue Raymond Lemieux, on peut dire en ce sens que la religion catholique fait partie de la « culture primordiale » de la grande majorité des québécois dits « de souche »<sup>7</sup>.

La religion fait aussi partie de l'identité d'un grand nombre des nouveaux arrivants qui, surtout dans le cas des réfugiés, ont vécu des expériences difficiles qui leur ont permis d'approfondir leur appartenance religieuse. On peut citer en exemple le dynamisme des paroisses catholiques ethniques où la pratique religieuse est beaucoup plus forte que dans l'ensemble de la société d'accueil et qui servent de relais à l'adaptation et à l'intégration des nouveaux arrivants. Pour plusieurs cultures, la dimension religieuse, chrétienne ou autre, est une partie structurante de l'identité nationale ou personnelle. Dévaloriser l'appartenance religieuse, en restreindre la manifestation publique, serait un manque d'ouverture, d'accueil à leur endroit comme cela le serait aussi pour beaucoup de québécois d'origine.

---

<sup>6</sup> Le recensement de 2001 donne le chiffre de 413,185 personnes se déclarant sans appartenance religieuse.

<sup>7</sup> Par « culture primordiale », l'auteur entend un ensemble de référents, inscrits la plupart du temps dans le rapport à la tradition et à l'histoire, qui tout en contribuant à la définition de l'identité des individus, ont peu d'inférence dans l'organisation de leur vie quotidienne et la gestion de ses contingences. Elle se distingue de la « culture commune » qui peut se définir comme un consensus de base sur l'art de vivre ensemble. Voir « Le catholicisme québécois, une question de culture », *Sociologie et sociétés*, 22 (1990), pp. 145-164.

Il n'est donc pas surprenant que des croyants de toutes origines souhaitent afficher leur appartenance religieuse sur la place publique. La reconnaissance de leur identité passe par la reconnaissance des composantes de celle-ci, y compris des convictions religieuses qui donnent un sens à leur vie et à leurs engagements dans la société.

Il s'agit là d'ailleurs d'un droit qui est reconnu par les chartes. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirme clairement que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Et elle précise : « Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction *ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites* » (Article 18). Refuser ce droit au nom d'une laïcité stricte ou radicale serait manifestement un recul pour une société de droit. La religion se vit en société, en communauté. Si on la relègue dans la sphère du privé, on favorise le repli sur soi et la montée de l'intégrisme.

### *Une vision négative des religions*

Malheureusement, l'élément qui frappe le plus l'imaginaire et qui est souvent monté en épingle par les médias est l'activité de certains groupes religieux radicaux ou intégristes. Cela confirme plusieurs de nos concitoyens dans leur conviction que la religion est source de violence et qu'elle ne peut être qu'un facteur de division dans les sociétés. On rappellera alors volontiers les innombrables guerres de religion qui ont marqué le cours de l'histoire et qui ont effectivement terni l'image des grandes religions, y compris du catholicisme. Cette utilisation effective de la violence par des religions doit être déplorée. D'ailleurs, lors de la grande rencontre des religions qui s'est tenue à Assise le 24 janvier 2002, Jean-Paul II déclarait : « Utiliser la religion pour fomenter la violence en contredit l'inspiration la plus authentique et la plus profonde »<sup>8</sup>. Mais il faudrait aussi mettre en

---

<sup>8</sup>JEAN-PAUL II, Discours à Assise, *Documentation catholique*, 17 février 2002, p.167. Voir COMITÉ DES RAPPORTS INTERCULTURELS ET INTERRELIGIEUX, *Le dialogue interreligieux dans un Québec pluraliste*, Médiaspaul, 2007, p.53.

perspective les hécatombes qui ont été déclenchées au XX<sup>e</sup> siècle par les idéologies séculières comme le marxisme et le nazisme.

### *Religions et bien commun*

Ces excès - dont l'histoire a été le témoin et dont le présent nous donne encore des illustrations - ne devraient pas obscurcir le rôle positif que les religions peuvent jouer dans la construction du bien commun de la société. L'histoire des religions comporte aussi des lumières. Pour nous en tenir au seul christianisme, on pourrait évoquer nombre d'institutions qui sont nées de l'engagement de personnes qui puisaient leur inspiration dans leur foi en Jésus-Christ et leur souci de la personne humaine. Pensons à l'« invention » des hôpitaux (Hôtel-Dieu) et des universités au Moyen-âge, au développement du mouvement coopératif au Québec (caisses populaires), à plusieurs initiateurs de la Révolution tranquille etc. C'est encore le cas aujourd'hui : beaucoup de catholiques s'engagent discrètement au nom de leur foi dans des organismes communautaires ou des groupes de solidarité sociale pour la construction d'une société meilleure, plus pacifique, plus solidaire, plus attentive aux personnes démunies. S'il est fidèle à son inspiration d'origine, le christianisme, par exemple, contribue au bien commun de la société en favorisant la transmission de valeurs de solidarité, de respect, d'accueil de l'étranger, d'amour du prochain et de pardon des offenses. Plusieurs observateurs reconnaissent que les religions peuvent contribuer à la transmission des valeurs d'une façon plus « incisive », « dynamique » qu'une simple morale civique. Elles situent en effet l'agir humain dans une vision explicative qui donne un sens à la vie; elles peuvent s'appuyer sur de grands récits qui véhiculent cette vision, sur des rites qui la concrétisent; elles évoquent le témoignage de personnages qui se sont illustrés par leurs discours de sagesse, leurs engagements pour les plus défavorisés ou encore par le martyre accepté à cause de la foi.

Il n'y a pas lieu de développer davantage. On nous permettra de citer cependant un texte de Jean-Marie Woerhling qui rejoint ces perspectives: « Il faut réagir contre l'individualisme et le matérialisme qui caractérisent nos sociétés : à cet égard, les

religions traditionnelles, essentiellement le christianisme, ne constituent plus une menace pour la neutralité de nos institutions mais au contraire un appui pour y insuffler un surplus de valeurs ». Il ajoute : « En raison même de sa neutralité, l'État n'est pas capable de créer lui-même de telles valeurs et de s'appuyer sur celles qui sont produites par la société. Dans nos sociétés occidentales, la culture et les valeurs sont inextricablement liées aux traditions chrétiennes. Par conséquent, vouloir réduire ou marginaliser ces dernières dans un souci de neutralité conduit nos institutions à s'affaiblir elles-mêmes et à miner leurs propres fondements »<sup>9</sup>.

Dans cette ligne, nous espérons que dans la définition qu'il veut se donner de la laïcité, l'État adopte une attitude positive par rapport au religieux. Il ne s'agit pas pour lui de promouvoir une religion ou l'autre. Il s'agit de reconnaître l'apport des groupes religieux à l'édification du bien commun de la société. Il ne faudrait pas disqualifier les demandes de reconnaissance ou de soutien d'un groupe communautaire, par exemple, pour la seule et unique raison qu'il se réclame d'une affiliation religieuse : il faudrait évaluer son apport réel au bien commun de la société comme on le fait pour tout autre groupe. Il ne serait pas inconvenant non plus de maintenir ou d'instaurer des espaces de dialogue avec les représentants autorisés des diverses religions : c'est une pratique qui a été instaurée par le président de la France il y a un certain nombre d'années. Il n'y a pas de mal à penser que les différentes Églises ou communautés puissent être considérées – à l'instar des ordres professionnels, des syndicats, des divers groupes de pression - comme des partenaires valables pour discuter des enjeux sociaux. Là aussi un discernement est nécessaire. Il faut prendre en compte l'importance des divers groupes, leur histoire, leur volonté de contribuer au bien commun.

Cet enjeu de la présence des religions dans l'espace public dépasse la simple question des accommodements. S'il faut baliser les règles du jeu dans un État laïc où coexistent plusieurs religions, ce n'est que dans le dialogue que cela pourra se faire.

---

<sup>9</sup> « Une place pour les traditions religieuses dans nos sociétés », *Le Devoir*, édition des 19 et 20 août 2006. C'est aussi la conviction de Jean-Claude GUILLEBEAUD, *La force de conviction : à quoi pouvons-nous croire?* Éditions du Seuil, 2005; *Comment je suis redevenu chrétien*, 2007.

## *Un devoir de dialogue*

Dans une société mouvante et pluraliste comme la nôtre, il est impératif que tous se mettent en « état de dialogue ». Dialogue des citoyens et des groupes les uns avec les autres; dialogue des religions avec ceux et celles qui ne se rattachent à aucune religion; dialogue aussi entre les religions. L'éthos démocratique dans lequel nous baignons nous oblige à nous ouvrir les uns aux autres.

Se mettre en « état de dialogue », c'est d'abord reconnaître et accepter son identité propre y compris, si tel est le cas, dans sa dimension religieuse. Cela vaut pour tous, y compris pour les membres de la majorité francophone dite « de souche ». Bien loin d'être un rejet de la différence, une telle attitude est la condition d'un dialogue fructueux fondé sur le respect mutuel. Il ne faut pas avoir peur non plus d'évoquer le fond religieux catholique qui est présent chez la majorité de nos concitoyens et qui marque notre histoire commune, notre culture et nos paysages. On ne peut réécrire l'histoire ni reconstruire notre environnement géographique. Heureusement, de jeunes générations développent une vision plus nuancée et plus positive du catholicisme québécois que celle qui a prévalu pendant un certain nombre d'années.

Mais être en « état de dialogue », c'est être capable d'accueillir la parole de l'autre en la respectant : « Nous écouter les uns les autres, disait Jean-Paul II à Assise, sert déjà à dissiper les ombres du soupçon et de l'incompréhension. On ne dissipe pas les ténèbres avec les armes; on éloigne les ténèbres en allumant des sources de lumière ».<sup>10</sup>

Nous sommes bien conscients que ce dialogue doit aussi se poursuivre entre les diverses religions, surtout dans un contexte de mondialisation où la dimension religieuse est passée à l'avant-plan des débats et où elle est souvent utilisée pour nourrir les animosités, voire provoquer des conflits de civilisation. Dans un tel dialogue, les différentes religions sont amenées à s'interroger sur leurs propres croyances et à opérer un retour critique sur elles-mêmes : elles doivent se laisser vivifier par les courants mystiques qui les

---

<sup>10</sup> JEAN-PAUL II, Discours à Assise.

parcourent et qui leur permettent de se rejoindre dans l'ouverture à un Dieu ou à un Absolu qui les dépasse.

Pour sa part, l'Église catholique au Québec a bien l'intention de développer son engagement dans le dialogue interreligieux particulièrement avec le judaïsme et les grandes religions d'implantation récente, sans oublier les autres confessions chrétiennes. C'est une façon pour elle de contribuer à la paix sociale et au bien commun de notre société.

### **3. L'accueil de l'étranger et la construction d'un vivre ensemble.**

Même s'il est acquis que les demandes formelles d'accommodements ne proviennent presque jamais des nouveaux arrivants, le présent débat risque parfois de déraiper et de faire porter sur les immigrants la responsabilité du malaise ressenti. Il nous semble important d'aborder dans un deuxième temps la question de l'accueil de l'étranger.

*L'accueil de l'étranger, un devoir d'humanité et de foi*

Un signe particulièrement éclairant de la qualité morale d'une société est la façon dont elle accueille l'étranger. Les littératures de la sagesse religieuse sont pleines de maximes qui insistent sur l'hospitalité qu'il faut offrir au visiteur. « L'étranger aussi a droit à l'huile de ta jarre » dit un texte de l'Égypte ancienne alors que la tradition des Upanishads conseille : « Celui que tu accueilles qu'il soit pour toi un dieu ». Et les Dits du Prophète rappellent : « Tous les hommes sont égaux comme le sont les dents du peigne ». Énoncés très généraux sans doute mais qui ouvrent un espace de liberté où l'autre peut être accueilli.<sup>11</sup>

Puisant dans notre propre tradition judéo-chrétienne, nous voyons comment l'expérience de l'exil marque profondément le peuple d'Israël : Abraham quitte son pays et se rend sur

---

<sup>11</sup> Textes tirés du livre de Jeanne HERSH, *Le droit d'être un homme. Anthologie mondiale de la liberté*, J.C. Lattès/ UNESCO, 1968.

une terre étrangère (Genèse 12, 1-2); Jacob était « un Araméen errant qui descendit en Égypte, et c'est en petit nombre qu'il y séjourna, avant d'y devenir une nation grande, puissante et nombreuse » (Deutéronome 26,5). « La dure épreuve des migrations et des déportations revêt [...] un caractère fondamental dans l'histoire du Peuple élu, en vue du salut de tous les peuples »<sup>12</sup>. Elle marque son attitude : « Quand un émigré viendra s'installer chez toi, dans votre pays, vous ne l'exploiterez pas; [...] vous le traiterez comme l'un de vous; tu l'aimeras comme toi-même; car vous-mêmes avez été des émigrés dans le pays d'Égypte » (Lévitique, 19, 33-34). Et l'Évangile donne une profondeur nouvelle à cette interpellation lorsque Jésus s'identifie lui-même à l'étranger dans la parabole du jugement dernier : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Matthieu 25, 35).

L'expérience spirituelle portée par le christianisme devrait donc en principe sensibiliser les chrétiens à l'accueil de l'étranger. Cette ouverture apparaît d'autant plus nécessaire que nous vivons à une époque caractérisée par la mobilité de la population et que nous habitons un pays qui se présente comme une terre d'accueil; d'autant plus que nous comptons sur une immigration abondante pour assurer notre équilibre démographique. Mais accueillir l'étranger...est dérangeant.

### *Un accueil qui dérange*

En effet, l'étranger nous met directement en contact avec des façons de vivre, de penser, de prier et de travailler différentes des nôtres. Ce contact avec la « différence » peut être déstabilisant, particulièrement si un groupe ou une personne vit un certain état d'insécurité. Cela a été longtemps le cas des canadiens français devant une immigration majoritairement anglophone et protestante qui apparaissait facilement comme une menace à la survie d'une population française et catholique.

---

<sup>12</sup> CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DÉPLACEMENT, « La charité du Christ envers les migrants », *Documentation catholique*, 18 juillet 2004, p.662

Depuis une trentaine d'années cependant, cette société a développé une confiance en elle-même qui a entraîné chez elle plus d'ouverture à l'étranger. On l'a vu lors de la vaste opération lancée par le gouvernement et soutenue par les Églises et les groupes communautaires pour accueillir en grand nombre les « boat-peoples » à la fin des années 70. On l'a vu encore dans l'accueil de nombreuses vagues de réfugiés qui ont suivi au gré des guerres et des conflits : Libanais, Roumains, Bosniaques, Afghans, Rwandais, Burundais, Irakiens, Congolais, Salvadoriens, Chiliens, Guatémaltèques etc. Sans parler des immigrants qui viennent volontairement s'établir ici en apportant eux-aussi leur énergie et leurs compétences. Il ne faudrait pas que des revendications parfois excessives faites par certains obscurcissent ce devoir d'accueil qui devient essentiel dans un monde marqué par la mobilité des personnes et la multiplicité des échanges.

*Être attentif aux besoins particuliers des immigrants et des réfugiés*

Pour que cet accueil soit authentique, il est nécessaire d'être attentif aux besoins particuliers des réfugiés et des immigrants. Ceux-ci ont le droit d'être respectés dans ce qu'ils sont comme personnes mais aussi dans les groupes d'appartenance qu'ils mettent sur pied. Une conception trop individualiste des droits humains risque de gommer la présence et le besoin de groupes communautaires religieux ou ethniques qui font le relais avec la société globale. Des études anthropologiques montrent que les nouveaux arrivants – et de façon spéciale les réfugiés - ont besoin de se retrouver entre eux à l'intérieur d'associations religieuses ou ethniques qui les aident à parer le « choc culturel » qu'ils éprouvent souvent et qui menace leur propre sentiment identitaire. Promouvoir une politique d'immigration et accueillir de nouveaux arrivants implique que l'on soit capable de reconnaître leur apport positif, que l'on soit prêt aussi à des ajustements personnels et collectifs pour favoriser leur insertion dans la société d'accueil.

D'ailleurs, les demandes « d'accommodements » ou d'ajustements seront habituellement différentes selon qu'il s'agit de la première génération ou de la seconde. Elles portent souvent sur quelque chose de ponctuel; elles ont un aspect transitoire et touchent des enjeux immédiats : les générations suivantes vont vivre autre chose, même si certaines en

raison de traits caractéristiques (couleur de la peau, habitudes vestimentaires, pratiques publiques etc.) continueront longtemps d'être considérées comme immigrantes. Mais pour que cette évolution se fasse, il faut favoriser l'insertion des nouveaux arrivants dans la société d'accueil.

### *Favoriser l'insertion dans la société d'accueil*

En effet, l'idéal à poursuivre n'est pas celui d'une juxtaposition de diverses communautés (multiculturalisme extrême). C'est celui d'un vivre ensemble qui se construit par l'apport des richesses de chacun. Un tel vivre ensemble ne sera possible que si la société hôte a le souci d'entrer dans un véritable dialogue avec les nouveaux arrivants et de leur offrir la possibilité de s'insérer chez elle.

Trois exigences s'imposent ici.

- Favoriser la connaissance de la langue et des institutions du pays d'accueil : peut-être ne serait-il pas inutile de réexaminer les avantages que présentait l'ancienne formule des *Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI)*.
- Promouvoir la scolarisation de tous en étant particulièrement attentif à celle des femmes qui sont souvent négligées, surtout lorsqu'il s'agit de réfugiées qui n'ont pas de sources de revenus ou qui doivent rester à la maison pour prendre soin des enfants.
- Faciliter l'entrée sur le marché du travail. On ne saurait trop insister pour qu'une des priorités des politiques gouvernementales soit de développer l'employabilité des nouveaux arrivants et leur intégration au marché du travail : c'est une condition fondamentale d'une insertion harmonieuse dans la société hôte. Il y a encore beaucoup trop de cas où des exigences bureaucratiques ou corporatistes empêchent des personnes très qualifiées d'exercer leur métier ou leur profession.

Mais au-delà des politiques gouvernementales, il y a l'engagement personnel de chacun et de chacune. Il faut signaler l'importance que des citoyens et des citoyennes tissent des liens de connaissance mutuelle et d'amitié avec les réfugiés et les immigrants. La solitude de l'immigré et du réfugié est souvent lourde à porter. Plusieurs ont dû briser les liens

qu'ils avaient noués tout au long de leur vie et se retrouvent seuls face à une société étrangère. Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une salutation, d'une aide discrète, d'une invitation à partager un repas. C'est aussi au ras de la vie que les sociétés se construisent. Ces contacts personnels d'ailleurs aident souvent à démasquer les préjugés et les stéréotypes qui nourrissent la crainte et l'animosité.

## **Conclusion : La construction d'un vivre ensemble**

Quelle que soit notre position face à la religion, quelle que soit notre date d'arrivée en ce pays, nous avons tous à construire un vivre ensemble dans lequel tous et chacun sont respectés dans leur identité propre, autant ceux qui viennent s'établir ici que les membres de la communauté d'accueil. Une tension est sans doute inévitable entre l'affirmation de l'identité personnelle ou communautaire et l'ouverture à l'autre : elle peut engendrer des sentiments de frustration de part et d'autre. Il faut éviter que cette tension ne dégénère en conflit, ce qui se produit lorsque deux identités s'affrontent sans se laisser travailler intérieurement par une véritable ouverture à l'autre et une volonté de respect mutuel. Une juste perception de sa propre identité est condition du rapport que l'on instaure avec l'autre.

Pour éviter qu'une société ne se dissolve dans la poursuite de biens particuliers contradictoires, il faut trouver les fondements d'un vivre ensemble. Il y a des valeurs communes à partager, des principes à respecter. Les diverses Chartes des droits en expriment un certain nombre. On doit insister sur la dignité de la personne humaine comme fondement du vivre ensemble, le respect d'autrui, l'égalité de l'homme et de la femme, la démocratie comme mode de gouvernement. Mais il nous semble devoir aller au-delà d'une approche individualiste des chartes pour évoquer des valeurs de solidarité, de justice sociale, de partage des richesses, qui plongent leurs racines dans l'expérience canadienne française et catholique en ce pays (v.g. les « corvées » d'autrefois; le mouvement coopératif) et dont beaucoup de nouveaux arrivants nous rappellent l'actualité.

Une notion qui émerge de plus en plus et qui retrouve aujourd'hui sa pertinence est celle du *bien commun*. Notre Comité des affaires sociales en a traité dans son message du mois de mai 2006. « Le bien commun le plus précieux, c'est d'abord le *vivre ensemble* étendu à tout le genre humain, sans exclusion. C'est aussi la volonté et l'agir commun de toutes les personnes responsables de promouvoir ce vivre ensemble, un *NOUS* qui veille à la cohérence de pratiques sociales d'avenir. Le bien commun désigne, ensuite, les biens matériels nécessaires à la préservation de la vie et au bien-être personnel de tous et toutes, y compris des générations futures [...]. Il réfère, enfin, aux biens intangibles ou conditions sociales indispensables à l'épanouissement des personnes et de la collectivité »<sup>13</sup>.

L'État a le devoir de travailler à la poursuite du bien commun et de protéger le droit des individus : la discrimination, même indirecte, n'est pas au service du bien commun. Dans le contexte actuel, il est donc essentiel de promouvoir un *nous* inclusif et de s'opposer à la propagation d'une vision stéréotypée de certaines religions ou de certains sous-groupes de la société québécoise. À travers la reconnaissance des divers groupes ou communautés qui ont chacune leur propre *nous*<sup>14</sup>, il faut mettre de l'avant la construction d'un *nous* global, celui d'une société qui doit intégrer toutes les richesses de ses composantes, en *fidélité* à son histoire propre et dans l'*ouverture* à ceux qui viennent la rejoindre. Plongeant ses racines dans un passé qu'il ne saurait nier, ce *nous* est tourné vers l'avenir et se transforme constamment à travers le dialogue démocratique et la mise en place d'un projet de société. Les ajustements ou accommodements acceptés pour rendre compte de situations particulières seront porteurs d'avenir dans la mesure où ils auront été inspirés par un profond respect des personnes et le souci de faciliter leur participation à la conversation commune.

---

<sup>13</sup> COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES, *Le bien commun : vivre et agir ensemble*, mai 2006, n°2.

<sup>14</sup> Y compris les « canadiens-français » ou, pour nous situer dans le contexte actuel, les « québécois francophones de souche ».